

vous propose une journée de formation sur le thème:

Les finances territoriales

Le samedi 13 mars 2004

au Domaine du moulin de l'Arc
 Route de Rousset
 13530 Trets

Le droit à la formation des élu(e)s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu(e)s locaux à la formation. Les frais de formation de l'élue(e) constituent **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère au Code Général des collectivités territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu(e), bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation et citoyenneté*.

Nous demandons à chaque élu(e), pour éviter toute difficulté liée à l'engagement de dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu(e), auprès de sa collectivité.

En cas de désistement, si *Formation et citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur d'un tiers.

Le coût de cette prestation sera facturé par *Formation et citoyenneté* sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Les tarifs pour les deux journées :

Elus et agents territoriaux des communes de :

- moins de 1 000 habitants	150 €
- de 1 000 à 5 000	240 €
- de 5 000 à 10 000	280 €
- de 10 000 à 15 000	300 €
- de 15 000 à 20 000	350 €
- de 20 000 à 40 000	400 €
- de 40 000 à 50 000	450 €
- de 50 000 à 100 000	500 €
- + de 100 000	550 €

Conseillers Généraux et Régionaux 550 €

Les tarifs comprennent les frais de formation et le repas du samedi midi.

Bulletin d'inscription à la journée (valant convention simplifiée de formation)

Les finances territoriales,
 organisée par *Formation et citoyenneté*,

le samedi 13 mars 2004,
au Domaine du moulin de l'Arc, Route de Rousset, 13530 Trets,

L'agrément de *Formation et citoyenneté* pour la formation des élu(e)s est enregistré dans le Val de Marne (94).
 Bulletin à renvoyer par courrier postal
 ou par télécopie au 01 43 79 32 09

Nom : _____ Conseil général : _____
 Prénom : _____ Conseil régional : _____
 Adresse : _____ Collectivité territoriale : _____
 Commune de : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

E-mail : _____

Fonction élective : _____

Nombre d'habitants
 (pour les élus communaux) : _____

Signature de l'élue(e) inscrit(e) à la journée : _____
 avec cachet : _____

CACHET

Les finances territoriales

Journée animée par Jean-Pierre Chauvel, expert en fiscalité.



Matinée

9h30 **Les différents documents de la commune: du budget primitif au compte administratif.**

Présentation générale et études de cas.

11h00 **Les recettes et les dépenses de la commune.**

Présentation générale et études de cas.

12h30 **Déjeuner.**

Après-midi

14h00 **Les innovations de la MI4.**

15h00 **Analyse d'un budget communal.**

16h00 **Incidence de l'intercommunalité.**

17h00 **Clôture.**

formation
& citoyenneté

Formation et Citoyenneté
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris